

AVIS AU PUBLIC

URBANISME

projet d'aménagement particulier

« rue de Flaxweiler – phase 1 »

En application de l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à la connaissance du public qu'un projet d'aménagement particulier (PAP) portant sur des fonds sis aux lieux-dits « Potaschberg » et « Rue de Flaxweiler », au Potaschberg, établi par le bureau d'études « BEST Ingénieurs-conseils », a été soumis au collège des bourgmestre et échevins pour adoption.

Le dossier complet du projet en question est déposé du 5 juillet 2024 au 5 août 2024 inclus au service Urbanisme de la Ville de Grevenmacher, où il peut être consulté pendant les heures d'ouverture au public (6, Place du Marché, L-6755 Grevenmacher). Il est également disponible durant la même période sur le site internet de l'administration communale (<https://grevenmacher.lu/urbanisme/>). Seules les pièces déposées au service Urbanisme font foi.

Les observations et objections contre le projet en question doivent être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins (B.P. 5, L-6701 Grevenmacher) jusqu'au 5 août 2024 inclus, sous peine de forclusion.

Grevenmacher, le 5 juillet 2024

Le collège des bourgmestre et échevins

